

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

l'Hillairière

VAIRÉ

A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente :

- Indemnité d'immobilisation : 1500€ (acompte - en déduction à signature acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 500 € (dont 125 € de droits d'enregistrement, 180,00 € d'honoraires et 195,00 € de provision sur frais (en prévision de l'acte de vente))

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : environ 9,5 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 492€
- Visa Architecte : 480€
- Visa hydraulique : pris en charge par Bâti Aménagement
- Frais de constitution de l'Association Syndicale Libre : 100€
- Frais de dépôt de pièces : 224€
- Caution : 500 € (Provision pour dégradations occasionnées sur les ouvrages du lotissement lors de vos travaux de construction)

Pour mémoire :

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : A titre indicatif, le montant s'élève à 1 200 € (acté par délibération en date du 20/10/17 sur Les Sables agglomération)
- Taxe d'Aménagement (part communales 3 %, part départementale 1,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

RENSEIGNEMENTS & VENTE

BATI - AMENAGEMENT

1 ter mail Pablo Picasso

44000 NANTES

02 40 37 61 00

contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.batiamenagement.fr